



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

43^e séance plénière

Lundi 27 octobre 2003, à 10 h 30

New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Point 60 de l'ordre du jour (*suite*)

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution (A/58/L.5)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a tenu ce débat sur ce point de l'ordre du jour, conjointement au point 10 de l'ordre du jour, lors des 23^e et 27^e séances plénières le 6, 7 et 9 octobre 2003. À cet égard, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/58/L.5.

Je donne la parole au représentant de la Chine pour qu'il présente le projet de résolution A/58/L.5.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/58/L.5 intitulé « Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde » au titre du point 60 de l'ordre du jour.

Freiner et inverser la propagation du VIH/sida et l'incidence du paludisme et des principales maladies d'ici 2015 est l'un des objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire. Pour réaliser cet objectif, la communauté internationale doit accorder une plus grande attention au renforcement des capacités dans le domaine de la santé publique.

L'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère dans certains pays et régions au cours du premier semestre de cette année montre une fois encore que la santé publique est devenue une question internationale qui requiert une coopération internationale. Ce n'est qu'en renforçant les capacités de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies infectieuses de la communauté internationale ainsi que les capacités nationales dans le domaine de la santé publique que nous disposerons d'une base solide pour le développement et la prospérité dans tous les pays. C'est la raison pour laquelle la délégation chinoise a pris l'initiative de présenter le projet de résolution intitulé « Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde ».

Pour l'essentiel ce projet de résolution mentionne la Déclaration du Millénaire adoptée par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet du Millénaire et les objectifs pour le développement qui y figurent, en particulier ceux qui ont trait à la santé; reconnaît que la mondialisation du commerce et la multiplication des voyages à l'étranger ont augmenté le risque de propagation rapide des maladies infectieuses dans le monde entier, ce qui pose de nouvelles menaces à la santé publique; note avec préoccupation l'impact nocif des graves maladies et des épidémies infectieuses sur l'humanité ainsi que la lourde charge qu'elles constituent pour les pays en développement; se félicite

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



du succès actuel des pays touchés par le syndrome respiratoire aigu sévère; souligne la nécessité d'une coopération internationale et régionale afin de faire face aux défis nouveaux et existants à la santé publique; se félicite des efforts de l'Organisation mondiale de la santé et des autres organismes des Nations Unies ainsi que du secteur privé et de la société civile qui visent à intensifier le renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique et à promouvoir la santé publique à l'échelle du pays.

Dans le dispositif, le projet exhorte les États Membres à mieux intégrer la santé publique dans leurs stratégies de développement économique et social et à améliorer leurs systèmes de santé publique; demande aux États Membres et à la communauté internationale de sensibiliser le public aux bonnes pratiques en matière de santé publique, par le biais notamment de l'éducation et des grands médias; appelle à une meilleure préparation mondiale en matière de santé publique et de systèmes de réaction, notamment les systèmes de prévention et de contrôle des maladies infectieuses; invite les commissions économiques et sociales régionales à coopérer étroitement avec les États Membres pour intensifier le renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique; encourage les institutions, organes, fonds et programmes des Nations Unies à continuer d'examiner les questions de santé publique dans leurs activités et programmes de développement et à appuyer activement le renforcement des capacités dans le domaine de la santé publique mondiale; et prie le Secrétaire général d'inclure des observations sur la question de l'intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique dans son rapport sur la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Au cours des consultations sur le projet de résolution, les délégations ont présenté des idées et des propositions constructives qui ont permis d'enrichir le projet de résolution et de le rendre plus exhaustif. Je suis convaincu que l'adoption de ce projet de résolution par l'Assemblée générale ne poussera pas seulement les États Membres à accorder une plus haute priorité au renforcement des capacités dans le domaine de la santé publique mais jouera également un rôle important sur la voie de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Avant la publication du texte, 120 pays s'étaient joints à la liste des coauteurs, 24 autres pays se sont joints à la liste – Albanie, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Équateur, Estonie, Fidji, Gabon, Haïti, Jordanie, Kirghizstan, Liechtenstein, Maldives, Mauritanie, Monaco, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Moldova, Roumanie, Seychelles, Turquie, Turkménistan, Uruguay et Ouzbékistan. Permettez-moi d'exprimer, au nom du Gouvernement chinois, nos sincères remerciements à tous les pays qui ont montré un intérêt envers ce projet de résolution et y ont apporté leur appui. Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne la parole au représentant du Maroc qui va parler au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Arrouchi (Maroc) (*parle en anglais*): Au nom du Groupe des 77 (G-77), je voudrais remercier la délégation chinoise d'avoir présenté cet important projet de résolution portant sur l'intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique. Nous appuyons pleinement cette initiative car elle aidera la communauté internationale à intensifier le renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde. Cette initiative contribuera également à la promotion de la mise en oeuvre des textes issus du Sommet du Millénaire, en particulier en matière de renforcement des infrastructures nationales dans le secteur de la santé publique pour relever les nouveaux défis posés par les maladies mortelles dans le monde entier. Après la session extraordinaire sur le VIH/sida, nous savons que le nombre de personnes touchées est passé de 36 millions à 40 millions, la majorité desquels vivent en Afrique.

Nous espérons que l'Assemblée générale prendra une décision enthousiaste et unanime sur cet important projet de résolution.

M. Shamanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Concernant le projet de résolution sur l'intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde, nous aimerions faire les observations suivantes.

Au tournant entre le XXe et le XXIe siècles, le secteur de la santé publique est devenu un secteur prioritaire à l'ordre du jour international. Le consensus de la communauté internationale s'est traduit, ces

derniers temps, par un certain nombre de documents fondamentaux dont la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable. Le développement durable et l'élimination de la pauvreté ont rendu la santé des populations et le renforcement des services de santé publique des pays toujours plus importants, tout d'abord comme facteurs de promotion et de mise en oeuvre de ces objectifs et ensuite comme indicateurs de la viabilité sociale et économique de la société.

De ce point de vue, nous sommes favorables au projet de résolution présenté par la Chine en vue d'intensifier le renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde; nous avons d'ailleurs été l'un des premiers à nous en porter coauteur, compte tenu de sa grande actualité. L'importance essentielle du document vient de ce qu'il ne se concentre pas seulement sur l'un des aspects de la santé publique mais qu'il attire l'attention de la communauté internationale sur la nécessité du renforcement global des systèmes de santé publique comme mesure de base. L'accent principal est mis sur l'amélioration des systèmes de prévention et de suivi des maladies infectieuses, en coopération entre les gouvernements, les organisations et institutions du système des Nations Unies, les institutions financières internationales et le secteur privé, ainsi que d'autres représentants de la société civile.

Nous nous félicitons de ce que nos collègues chinois aient réussi à parvenir à un consensus sur le projet, attesté par le grand nombre de ses coauteurs. Nous espérons qu'il pourra être adopté par consensus et nous sommes convaincus que l'adoption de ce projet permettra de donner un nouvel élan important à la coopération internationale dans le domaine de la santé publique et du développement durable.

M. Cardoso (Brésil) (*parle en anglais*): Je voudrais adresser mes félicitations à la délégation chinoise dont l'initiative importante arrive à point nommé. Le Brésil est très heureux de s'être porté coauteur de ce projet à un stade très précoce des consultations.

Nous notons avec satisfaction, dans les nombreuses questions importantes abordées dans ce projet (A/58/L.5), une référence à la décision récente du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce sur l'application du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha relative à l'Accord sur les aspects

des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et à la santé publique. Il s'agit en effet d'une décision salvatrice qui permet aux pays pauvres de traiter des maladies qui font des ravages dans la population. La majorité écrasante des personnes souffrant de maladies infectieuses, comme le VIH/sida, vivent en effet dans les pays en développement.

Nous attachons une grande importance aux questions relatives à la santé. Cette année, nous allons attirer l'attention de la Troisième Commission sur les initiatives déjà prises au sein de la Commission des droits de l'homme relativement au droit des personnes de vivre dans les meilleures conditions possibles de santé physique et mentale et à l'accès aux médicaments dans le cadre de pandémies telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

Si nous voulons atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier ceux qui sont liés à la santé, nous devons persévérer dans le renforcement des capacités du secteur de la santé publique, tout particulièrement dans les pays en développement.

M. Nambiar (Inde) (*parle en anglais*): La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement que sont la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies exige nécessairement un renforcement des capacités du secteur de la santé publique dans le monde entier.

En outre, de mauvaises conditions de santé nuisent au développement économique d'un pays et entravent les efforts déployés pour réduire la pauvreté. Le renforcement des capacités du secteur de la santé publique est donc essentiel pour la croissance économique et pour la réalisation des sept objectifs de développement de la déclaration du Millénaire.

L'Inde est heureuse de s'associer à ce projet de résolution en tant que coauteur et nous remercions la Chine de son initiative.

Dans le cadre des objectifs de développement adoptés par l'ONU, il importe que l'Organisation reconnaisse également le lien étroit et direct que ces objectifs entretiennent avec la santé publique. Ne pas le faire reviendrait à laisser une grave lacune dans le détail de toute stratégie viable de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les États Membres de l'ONU font la responsabilité primordiale de la mise en place et du renforcement de leur secteur de santé publique. Le projet de résolution reconnaît, cependant, que l'ampleur de la tâche dépasse peut-être les capacités de nombreux pays en développement. Nous sommes heureux de voir l'accent que met ce projet sur l'importance d'une coopération internationale active. Le rapport que le Secrétaire général nous présentera à la prochaine session nous aidera, nous l'espérons, à mieux traiter ce problème.

La Commission Macroéconomie et santé avait, dans son rapport de 2001, présenté une méthode concernant la réalisation de l'objectif de coopération pour le développement de la Déclaration du Millénaire. Nous reconnaissons qu'il y a eu des progrès concernant ces recommandations, même s'ils sont quelque peu limités. Nous sommes heureux que l'Inde, notamment par ses capacités de production pharmaceutique, ait été en mesure d'apporter une contribution en la matière. J'espère que ce projet de résolution encouragera de nouveaux efforts dans le sens recommandé par la Commission. Nous nous joignons à la Chine pour rendre hommage à l'esprit positif et constructif dans lequel se sont passées les consultations sur ce projet, dont nous espérons l'adoption par consensus.

M. Cumberbach Miguén (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs qui ont remercié la délégation chinoise de l'initiative de ce projet, dont mon pays s'est porté coauteur depuis sa présentation.

Lorsqu'ils se sont réunis ici, nos chefs d'État et de gouvernement ont proposé dans la Déclaration du Sommet du Millénaire de renforcer les conditions de santé de nos peuples, dans le cadre de nos nombreux autres objectifs de développement de nos pays.

À cet égard, Cuba estime essentiel de promouvoir au niveau international toutes les activités de coopération permettant de créer des capacités nationales et de promouvoir la santé publique, dans les pays du tiers-monde en particulier. Nous sommes également convaincus que le projet de résolution intitulé « Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde » (A/58/L.5) représente un nouveau pas en avant dans cette direction. Nous tenons également à redire que notre pays continuera d'appuyer tous les efforts

internationaux en matière de santé visant à lutter contre les maux qui affligent la communauté internationale.

M. Mekprayoonthong (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier la Chine de cette importante initiative qu'elle a prise, avec la présentation de ce projet de résolution à l'Assemblée générale.

L'apparition de nouvelles épidémies au XXI^e siècle a rendu nécessaire une action collective de la communauté internationale sur la base d'un partage des responsabilités. La Thaïlande, pour sa part, a accueilli la réunion extraordinaire des dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, à Bangkok, en avril 2003, pour encourager ceux-ci à prendre des engagements politiques énergiques et à renforcer leur coopération pour juguler le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS).

respiratoire aigu sévère a montré que la coopération régionale et internationale est essentielle pour faire face à la menace commune des maladies infectieuses. À cet égard, la Thaïlande s'associe aux pays qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution et attend avec intérêt qu'il soit adopté par consensus. Ma délégation pense que l'adoption de ce projet de résolution aboutira à une amélioration notable du renforcement des capacités en matière de santé publique dans le monde. Ce projet est également indispensable au renforcement des capacités mondiales de juguler cette épidémie qui menace l'ensemble des populations.

M. Andrabi (Pakistan) (*parle en anglais*) : L'un des plus grands défis auxquels l'humanité est confrontée en ce XXI^e siècle est la propagation de maladies infectieuses nouvelles ou qui réapparaissent. Bien que les origines exactes de nombre de nouvelles maladies continuent de faire l'objet de recherches, le phénomène de la mondialisation – des personnes en contacts plus étroits avec d'autres personnes – a facilité le passage des agents infectieux par-delà les frontières, ce qui a donné à ce problème une dimension mondiale et ce qui appelle donc à une réaction mondiale.

Les maladies infectieuses telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ont décimé des millions de personnes. Le processus de développement dans les pays affligés par ces maladies s'est complètement arrêté. Ces épidémies dévastatrices ont ramené à des dizaines d'années en arrière les progrès et la prospérité.

La santé publique a donc pris une place importante dans le programme de développement. La croissance économique et le développement social doivent aller de pair.

Faire reculer la propagation des grandes maladies d'ici la fin de 2015 est l'un des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. L'année dernière, une nouvelle épidémie – le syndrome respiratoire aigu sévère – s'est déclarée dans plus de 30 pays de la région, faisant plus de 800 morts et plus de 8000 cas d'infection. Son éruption et sa propagation menacent les efforts menés dans le domaine de la santé publique. Le fait que sa cause reste inconnue ne rend cette menace que plus grave. Nous saluons les efforts faits par la Chine et par d'autres pays touchés en vue de prendre des mesures efficaces pour combattre non seulement cette épidémie, mais aussi pour en contrôler la propagation. Il est cependant apparu assez clairement que, sans une coopération internationale efficace, il est impossible de remédier à ce type de problèmes.

Il faut donc mettre en place une coopération internationale plus étroite basée sur l'égalité et le respect et les avantages mutuels. Il faut s'intéresser tout particulièrement à la création et à l'amélioration du mécanisme mondial d'intervention d'urgence. En même temps, il faut renforcer la capacité d'intervenir efficacement face à ces grandes catastrophes sanitaires. Le système des Nations Unies doit donc envisager d'intégrer les questions de santé publique dans ses activités et programmes. L'objectif devrait être de continuer à renforcer la capacité des États Membres et de faciliter la coopération internationale en matière de santé publique.

Dans ce contexte, nous considérons que le projet de résolution de la Chine (A/58/L.5) est une initiative opportune et un pas important dans la bonne direction. Nous remercions la Chine des efforts qu'elle a déployés pour rédiger une résolution de consensus qui a une longue liste de coauteurs. Dès le départ, le Pakistan a pleinement appuyé cette initiative et s'est porté coauteur du projet de résolution. L'adoption de ce projet de résolution par l'Assemblée générale permettrait à la communauté internationale d'aider effectivement les pays en développement à lancer leurs économies, à améliorer le niveau des soins de santé et à réduire la probabilité de l'éruption de maladies.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.5, intitulé « Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde ».

Je voudrais annoncer que depuis la présentation du projet de résolution A/58/L.5, l'Argentine, la Bolivie, le Costa Rica, l'Érythrée, l'ex-République yougoslave de Macédoine, les Îles Marshall, Israël, le Mali, la Norvège, la Suisse, l'Ukraine et le Venezuela se sont portés coauteurs du projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/58/L.5 ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/3).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 60 de l'ordre du jour.

Points 55, 57, 58 et 59 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Renforcement du système des Nations Unies

Rapports du Secrétaire général (A/57/786, A/58/175, A/58/351, A/58/382, A/58/395 et A/58/395/Corr.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à la quatre-vingt-dixième séance plénière de la cinquante-septième session, tenue le 18 juin 2003, l'Assemblée générale avait décidé de reporter l'examen du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement – Examen intergouvernemental du plan à moyen terme et du budget-programme » (A/57/786) à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du

point de l'ordre du jour intitulé « Renforcement du système des Nations Unies ».

L'Assemblée générale entame ce matin un débat sur un groupe de points susceptibles de réformes, en particulier le point 55 de l'ordre du jour, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ». Les délégations voudraient peut-être aussi s'intéresser aux rapports du Secrétaire général au titre du point 59, qui décrit les mesures prises par le Secrétaire général pour mettre en oeuvre la résolution 57/300 de l'Assemblée générale.

Depuis que j'ai été élu à la présidence en juin de cette année, j'ai estimé que la réforme de l'ONU était une question hautement prioritaire. Comme les États Membres le savent peut-être, j'ai également commencé à prendre des mesures concrètes pour rationaliser les travaux de l'Assemblée et faire un meilleur usage du Bureau en tant qu'organe fournissant des conseils et un appui au Président en matière de coordination et de contrôle.

J'ai commencé également à examiner les dispositions de diverses résolutions de l'Assemblée générale conférant des responsabilités particulières au Président, qui n'ont peut-être pas encore été appliquées. J'ai par exemple fourni une évaluation du débat sur le rapport du Conseil de sécurité, mesure qui a été autorisée par l'Assemblée générale, sans avoir été encore appliquée.

En tant que Président du Groupe de travail de l'Assemblée générale sur la revitalisation, j'ai une responsabilité personnelle au titre du point 55. Les observations faites par les orateurs au cours du débat général, notamment celles d'un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement indiquent que les États Membres estiment que le moment est venu d'examiner sérieusement un large éventail de questions en matière de réforme.

La réforme et la revitalisation de l'Assemblée générale figurent en bonne place parmi ces questions. Les orateurs se sont succédé pour réaffirmer leur engagement en faveur de l'Organisation et des dispositions de la Charte. Venu ici le réaffirmer, je pense que les dirigeants dans les capitales attendent aujourd'hui de nous dans cette salle que nous mettions les paroles à exécution. Par conséquent, je suis persuadé que notre débat reflètera cette façon de voir et que les orateurs chercheront à être directs et précis en exprimant leurs opinions.

Afin d'aller de l'avant, nous devons nous parler en toute franchise les uns aux autres et faire des propositions spécifiques. À la conclusion de ce débat, j'annoncerai les noms des facilitateurs que j'ai désignés pour faire progresser le processus. Je travaillerai étroitement avec les facilitateurs et coordonnerai leurs travaux. Je m'entretiendrai également avec eux du calendrier des négociations. J'ai déjà tâché de fournir un cadre d'action par la note officieuse que j'avais distribuée il y a une dizaine de jours, qui a servi de document d'information pour les consultations plénières officieuses ouvertes à tous, qui ont eu lieu le 17 octobre. Il me semble que cette réunion s'est bien déroulée et qu'elle a permis de lancer le débat sur cette question.

Avant de terminer, je voudrais tout particulièrement féliciter le Forum international des femmes dont les membres m'ont énormément impressionné par l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard des questions relatives à la réforme et à la revitalisation du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, respectivement.

Je donne maintenant la parole à la Vice-Secrétaire générale.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi que de me joindre aujourd'hui à l'Assemblée générale pour présenter le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de son programme pour aller plus loin dans le changement, contenu dans le document A/58/351.

Nous sommes à un moment où l'Organisation des Nations Unies fait face à des défis considérables et à des questions fondamentales. Le Secrétaire général, dans son allocution à l'Assemblée générale, à l'ouverture du débat général, a préconisé des changements audacieux afin de veiller à ce que notre Organisation soit à la hauteur de la tâche qui l'attend. Dans le même temps, il est important de ne pas perdre de vue les mesures concrètes qui doivent être prises au quotidien afin de renforcer, d'adapter et d'équiper l'ONU, pour qu'elle soit à même de traverser les épreuves du temps.

Beaucoup a déjà été fait depuis que le Secrétaire général a lancé le processus de réforme, lorsqu'il a pris ses fonctions en 1997. La Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Assemblée en 2000, donne au monde une vision commune du siècle nouveau, y compris un ensemble d'objectifs de développement qui sert

maintenant de cadre d'action pour l'ensemble du système international. Grâce au rapport Brahimi et à d'autres initiatives, nous avons été en mesure d'améliorer sensiblement notre capacité de déployer et de gérer les opérations complexes de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

Nous avons mis au point de nouveaux mécanismes et de procédures pour veiller à ce que les éléments disparates de l'Organisation travaillent mieux les uns avec les autres, tant au siège que sur le terrain. Nous avons forgé de solides partenariats avec le secteur privé, les groupes de la société civile et autres, insufflant une énergie nouvelle à la poursuite de nos objectifs communs. Nous avons souligné qu'il fallait plus que jamais une réforme de la gestion, conscients de la nécessité de moderniser nos systèmes et nos compétences.

Le Secrétaire général a présenté l'an dernier « un programme pour aller plus loin dans le changement » qui cherchait à tirer parti de ces réalisations et à prendre en compte l'évolution notable de la situation sur la scène internationale, notamment la Déclaration du Millénaire. Le rapport dont l'Assemblée est saisie énonce les mesures qui ont été prises aux fins d'appliquer ce nouveau programme et décrit celles qui seront prises à l'avenir. Il reflète également les directives que l'Assemblée a fournies dans la résolution de l'an dernier. Je voudrais en souligner quelques aspects marquants.

Le budget soumis cette année représente un effort considérable destiné à réaligner les activités sur les priorités et à accroître l'attention portée aux questions de développement, en particulier aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le Secrétaire général en donnera le détail demain, dans sa déclaration à la Cinquième Commission, en présentant le budget 2004-2005. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a progressé dans le domaine des efforts visant à améliorer la gestion et les services qu'il offre. Le Département de l'information a été restructuré, et le centre d'information régional pour l'Europe occidentale sera pleinement opérationnel l'an prochain. Nous avons introduit de grandes innovations pour gérer les conférences et les séances, en nous fiant notamment davantage à la technologie de l'information.

La rationalisation des rapports a été amorcée. Elle est essentielle si nous voulons mieux cibler les travaux

de l'Assemblée générale, de ses organes subsidiaires et du Conseil économique et social. Nombre de rapports sur les questions connexes ont été regroupés, conduisant à une réduction générale durant cette session d'une vingtaine de rapports par sur le nombre prévu au départ. D'autres progrès sur ce front seront largement tributaires des décisions que les États Membres prendront dans le cadre de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et du suivi intégré des conférences.

La présence de l'ONU dans les pays en développement est devenue plus efficace grâce à une simplification et à une harmonisation des procédures, à des programmations communes, à un regroupement des ressources, à une meilleure gestion des connaissances et à une amélioration du système de Coordonnateurs résidents. Un examen des activités de coopération technique dans des domaines clefs a été réalisé et transmis à l'Assemblée dans un rapport séparé. L'examen identifie les diverses entités du Secrétariat et les institutions opérationnelles qui s'attachent à fournir une coopération technique pour un nombre de questions et de domaines choisis où les rôles et les responsabilités bénéficieront d'éclaircissements supplémentaires aux fins d'éviter le double emploi. Nous espérons que cette compilation constituera une source utile d'information pour les pays bénéficiant d'un programme de pays et la communauté des donateurs.

En février dernier a eu lieu la formation du Groupe de personnalités éminentes, chargé d'examiner les relations entre l'ONU et la société civile, annoncé dans la réforme du Secrétaire général dans son rapport de l'année dernière. Ce Groupe est présidé par l'ancien Président du Brésil, M. Fernando Henrique Cardoso, et compte 12 membres de toutes les régions du monde. Le rapport du Groupe est attendu au début de l'année prochaine.

Nous poursuivons également les investissements dans la formation de notre personnel. Avec la désignation d'un nouveau Sous-Secrétaire général aux ressources humaines, un élan nouveau sera imprimé à l'application des mesures identifiées dans le rapport du Secrétaire général de l'an dernier, notamment s'agissant de la mobilité du personnel et des perspectives de carrière du personnel des services généraux.

Certaines activités de réforme que je viens de mentionner sont traitées plus en détail dans des rapports complémentaires. Elles sont identifiées dans le rapport dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui et devraient être lues parallèlement aux autres. Alors que la mise en oeuvre est en cours pour tous les éléments de réforme présentés par le Secrétaire général l'an dernier, il reste un élément essentiel qui n'a pas encore été achevé. Il s'agit de la réforme du système de budgétisation et de planification.

Le Secrétaire général a soutenu dans son rapport, l'année dernière, que le processus doit être plus stratégique, axé sur les résultats et prendre moins de temps. Il a proposé de changer le format et le contenu du document budgétaire. Il a proposé que le cadre stratégique pour l'Organisation consiste en un plan à moyen terme couvrant une période de deux ans conjugué à une esquisse budgétaire. Il a aussi suggéré que le Comité du Programme et de la Coordination déplace l'accent sur la supervision et l'évaluation des travaux de l'ONU – fonctions essentielles qui sont trop souvent oubliées ou négligées – plutôt que de reproduire les examens des plans et budgets déjà réalisés par d'autres organes.

L'Assemblée n'a pas pris de décisions sur la plupart de ces questions l'année dernière et a demandé un complément d'informations. Ces informations figurent dans les documents A/57/786 et A/58/395. Les changements proposés ne sont pas spectaculaires mais, s'ils étaient adoptés ils amélioreraient sensiblement la qualité du processus budgétaire tout en réduisant la quantité de temps passé et le volume de documentation qui sont à conduire ce processus. J'espère que l'Assemblée prendra une décision avant la fin de l'année pour que les changements puissent influencer sur la façon dont le budget prévu pour 2006-2007 sera mis au point.

La réforme n'est pas un objectif unique et spécifique. Elle représente plutôt un processus de grande portée – en fait, global. En fin de compte, c'est un état d'esprit, une ouverture à de nouvelles idées et de nouveaux partenaires, une recherche constante de meilleures méthodes de travail, un attachement à la perfection, un don de centrer son attention sur ce qui est important et un goût du service.

Toutes ces réformes, grandes et petites, rapides ou lentes, internes ou intergouvernementales qui ont été menées à bien, montrent non seulement que l'ONU

peut changer, mais que ce changement fait partie intégrante de la façon dont nous oeuvrons. En fait, le changement a été notre métier dès les premiers jours. Nous attendons de sages décisions dans les jours à venir, qui nous permettront de continuer de la même manière à l'avenir.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer devant cette Assemblée au nom du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Je souhaiterais également associer ma délégation à la déclaration qui sera faite par le Ministre des affaires étrangères de Fidji au nom du Forum des Îles Pacifiques.

Le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie sont convaincus que la nécessité de réformer l'ONU est plus urgente que jamais. Le Secrétaire général a raison de dire que l'ONU est arrivée à une croisée des chemins historique. Nous sommes encouragés par l'impression que nous avons qu'on le comprend mieux désormais et nous pensons que cette année et l'année prochaine nous offriront l'occasion d'agir. Il sera trop tard après cela.

Le débat d'aujourd'hui porte sur les processus de réforme au sein de plusieurs parties de l'ONU et j'aimerais faire mention de certains de ces processus. Le problème commun qui se pose lorsque l'on parle de changements à l'ONU est de susciter suffisamment de volonté politique pour surmonter l'inertie intrinsèque due au fait que l'Organisation est gouvernée par 191 Membres souverains. Bien entendu, ce ne sont pas les bonnes idées de réforme qui manquent. Mais une décennie de débats visant à revitaliser l'Assemblée et à faire du Conseil de sécurité un organe plus représentatif n'a produit franchement que peu de résultats.

Le point saillant a été le rôle dirigeant du Secrétaire général – assistée de manière compétente par la Vice-Secrétaire générale, Mme Fréchette – qui ont fait des progrès dont on se félicite s'agissant de moderniser et d'améliorer le Secrétariat. Les réformes de maintien de la paix de Brahimi représentent un autre de ses progrès. Le Secrétaire général a récemment annoncé la création d'un nouveau groupe chargé d'examiner les graves problèmes auxquels fait face l'Organisation et d'examiner les structures institutionnelles nécessaires pour y faire face. Un tel examen est tout à fait opportun et était vraiment nécessaire. Le groupe devrait souvent consulter les

États Membres et faire preuve d'audace dans son analyse et dans ses recommandations. Nos délégations sont disposées à contribuer et nous attendons avec intérêt de recevoir les propositions du Secrétaire général l'année prochaine. Il reste néanmoins beaucoup de choses à faire.

Il y a de cela un an, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée un nouveau programme pour la réforme (voir A/57/387). Cette année, il nous a soumis un nouveau rapport sur l'avancement des travaux et plusieurs rapports détaillés sur des propositions spécifiques et a demandé que nous approuvions d'autres réformes dans le budget 2004-2005.

Dans la résolution 57/300, l'Assemblée générale se félicite sans réserve des propositions du Secrétaire général. Depuis lors nous avons été déçus que, quelles que soient les réformes qui ont été discutées, celles-ci font l'objet de résistance ou d'opposition d'une partie ou d'une autre. Par exemple, lors de la réunion du Comité de Programme et de Coordination en juin, chacune des mesures de réforme proposées dans le budget a fait l'objet de critiques et des efforts ont été menés pour bloquer certaines d'entre elles.

Cette année, l'Assemblée – saisie de propositions élaborées et améliorées – doit prendre des décisions. Nos délégations donneront leur plein appui à la mise en oeuvre des mesures du Secrétaire général dans tous les organes intergouvernementaux.

De nombreuses propositions ont été renvoyées à la Cinquième Commission. La réforme doit être le thème permanent des délibérations et des décisions de cette commission. La Cinquième Commission a pour responsabilité particulière de faire avancer les réformes de gestion et les réformes administratives qui permettront à l'Organisation d'être plus forte et plus efficace.

Nos délégations accordent une importance particulière à la demande faite par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de disposer d'une part plus grande du budget ordinaire. En particulier, nous soutenons la création de nouveaux postes pour renforcer les organes des droits de l'homme créés par traité conformément aux recommandations du Secrétaire général.

Le cycle budgétaire (planification et évaluation) cycle revêt une importance cruciale pour l'Organisation. Ce cycle permet de rapprocher les

nombreux mandats délivrés par l'Assemblée, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires, et il les apparie aux ressources limitées dont l'Organisation dispose.

Les deux rapports dont nous sommes saisis sur les améliorations du processus actuel de planification et de budgétisation (A/57/486 et A/58/395) fournissent une analyse convaincante des carences du processus actuel. Considéré dans un contexte global, ce processus est tellement long et lourd qu'il prive la majorité des États Membres du droit de vote. Le plan à moyen terme, comme il est maintenant établi, introduit une rigidité dans le travail du Secrétariat et nous empêche de répondre à une situation en pleine évolution. Les programmes et les ressources sont examinées de façon séparée, ce qui sape la mise en place d'une budgétisation axée sur les résultats. En outre, l'évaluation programmatique ne s'intègre pas dans le cycle de planification et de budgétisation.

Nous estimons que de simples modifications du processus pourraient engendrer des améliorations significatives. Notre approche est fondée sur cinq principes. Premièrement, le processus devrait mieux soutenir la budgétisation axée sur les résultats; deuxièmement, les décisions en matière de ressources et de programmes devraient être intégrées; troisièmement, les États membres devraient pouvoir fournir des orientations de politique stratégique; quatrièmement, l'évaluation des résultats doit être efficace et avoir un impact sur la planification; et, enfin, les organes intergouvernementaux doivent consacrer moins de temps à l'examen du budget.

Les propositions du Secrétaire général offrent une voie à suivre et un point de départ pour nos débats. Mais nous souhaitons adopter une approche souple et créative afin de trouver une série de réformes répondant beaucoup plus à nos demandes et qui renforcerait l'Organisation.

Nous nous félicitons des efforts que vous avez menés, Monsieur le Président, afin d'injecter de la vie dans le processus de revitalisation de l'Assemblée générale. Nos délégations estiment que la revitalisation doit commencer avec le deuxième des deux thèmes que vous avez identifié : améliorer les méthodes de travail. L'ordre du jour est au coeur du malaise de l'Assemblée. Il est surchargé, dépassé et très répétitif et il est souvent considéré comme d'un intérêt marginal, même dans les capitales des États Membres,

sans parler de leurs peuples. Nous savons tous que l'Assemblée passe la plus grande partie de son temps à négocier les mêmes résolutions, année après année.

Nous devons commencer par une réévaluation complète de l'ordre du jour. Nous pourrions, par exemple, envisager un ordre du jour rationalisé avec un nombre limité de points qui soient en adéquation avec les problèmes et les défis contemporains. Un tel ordre du jour serait établi à neuf à chaque session de l'Assemblée. Nous devons nous concentrer sur des résolutions qui soient chargées de sens et puissent être mises en oeuvre. Parallèlement, nous devrions évaluer la structure des commissions et lui donner une autre forme pour qu'elle réponde à un nouvel ordre du jour qui se concentre sur les principaux problèmes auxquels fait face le monde aujourd'hui.

Ce n'est qu'en introduisant des changements fondamentaux dans son programme et ses méthodes de travail que nous pourrions rendre à l'Assemblée son autorité et son prestige. Bien que la biennalisation de certains points ait permis de rationaliser l'ordre du jour, elle ne suffit pas à faire de l'Assemblée le centre florissant du système multilatéral qu'elle devrait être.

Le processus de revitalisation a produit bien peu de résultats, non pas faute de bonnes idées, mais à cause du manque de volonté politique. Si l'on veut que l'Assemblée soit revitalisée, alors tous les États Membres doivent réévaluer leurs positions et être prêts à adapter leurs préférences pour faire place à celles des autres. Si toutes les parties ne reconnaissent pas qu'il est dans notre intérêt commun que l'Assemblée fonctionne comme un système multilatéral productif et efficace, elle continuera à dépérir.

La difficulté courante que rencontrent les propositions de réforme est de créer une volonté politique et de générer un dynamisme. Nos entreprises pour rendre l'ONU plus productive et plus efficace prennent une importance d'autant plus grande dans cet environnement international complexe et redoutable.

M. Tavola (Fidji) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de parler au nom des membres du Forum des îles du Pacifique qui sont représentés à l'ONU : l'Australie, la République des Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga, Tuvalu, Vanuatu, et mon propre pays, les Fidji.

Le Forum des îles du Pacifique comprend des pays en développement et des pays développés. Nous sommes principalement des petits États. Nous partageons un fort intérêt à rendre l'ONU et ses processus plus efficaces ayant nous-mêmes des ressources limitées et parce qu'une plus grande efficacité donnera à l'Organisation des Nations Unies une plus grande crédibilité sur le plan international. Nous partageons un vif intérêt pour des réformes qui amélioreront l'efficacité de l'ONU et axeront l'intérêt de l'Organisation et de ses parties constituantes vers les priorités actuelles.

Les raisons recommandant une réforme ont déjà été exposées et, à notre avis, largement acceptées. Nous partageons l'avis de ceux qui pensent que les perspectives de réforme sont plus prometteuses qu'elles ne l'ont été dans le passé. Nous devons saisir cette chance. Notre tâche est de nous engager dans des processus qui aboutiront à des réformes spécifiques sur lesquelles nous pouvons nous entendre. Plusieurs réformes sont en cours, car la réforme est nécessaire à plusieurs niveaux.

Au plus haut niveau, nous devons considérer le rôle de nos principaux organes de gouvernance et la relation entre eux. Deuxièmement, nous devons continuer de travailler au renforcement de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation. Troisièmement, nous devons insuffler un nouveau souffle à l'Assemblée générale. Ces domaines de réforme sont étroitement liés; je présenterai des observations sur tous.

Le Forum des îles du Pacifique appuie pleinement l'initiative du Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau pour examiner le fonctionnement des grands organes et pour envisager des réformes des nos institutions et procédures. Le Secrétaire général place à raison cet examen dans le contexte d'une étude des défis mondiaux posés à l'ONU, en particulier – mais pas exclusivement – des obstacles à la paix et à la sécurité. Le groupe ne devrait pas éviter les questions difficiles et essentielles. Nous exhortons les États Membres à garder un esprit ouvert vis-à-vis du processus. Bien que nombre d'entre nous puissent nourrir des craintes à propos des options et de leurs implications potentielles, nous ne devrions pas nous abstenir d'explorer les possibilités. Le groupe devra mener de larges consultations, et nous attendons de lui qu'il fournisse une évaluation indépendante,

honnête et fraîche du chemin que nous devons suivre désormais.

En décembre dernier, nous avons adopté la résolution 57/300, qui progresse quelque peu dans le renforcement de l'ONU. De bons progrès ont été faits, mais il reste encore beaucoup à faire. Nos délégations soutiennent et souscrivent à ce processus continu. Le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement (A/58/351) reflète un effort substantiel à travers une très large gamme d'activités de l'ONU, qui couvre les droits de l'homme, les services et les produits de l'Organisation destinés à la société civile et au secteur privé, et la recherche d'une présence plus efficace de l'ONU dans les pays en développement. Certaines de ces propositions sont à un stade de développement avancé, et les idées qui les sous-tendent ne sont pas nouvelles. Nous appuyons l'orientation générale et la direction assurée par le Secrétaire général. Nous convenons que le budget 2004-2005 offre la possibilité de mettre en oeuvre de nombreuses propositions, et nous allons suivre ces débats de très près.

Le groupe des États Membres du Forum des îles du Pacifique s'intéresse particulièrement au renforcement des activités opérationnelles de développement de l'ONU, et nous appuyons énergiquement le dynamisme du travail de l'Organisation dans ce domaine. Le travail du Groupe des Nations Unies pour le développement et le renforcement du réseau de coordonnateurs résidents ont constitué des faits nouveaux positifs. Nous appuyons vigoureusement l'amélioration continue de la coordination entre les fonds et programmes de l'ONU, en particulier grâce à la simplification et à l'harmonisation de leur travail. L'objectif de la réduction des coûts de transaction est particulièrement important pour les pays en développement du Pacifique, du fait de leur petite taille dans l'ensemble et des contraintes qui pèsent sur leur capacité. L'Australie et la Nouvelle-Zélande, en tant que donateurs régionaux, appuient également cet objectif en tant que moyen de s'assurer que les contributions faites pour les activités de développement de l'ONU sont utilisées au mieux. La désignation d'organismes de pointe appartenant au système des Nations Unies pour coordonner les interventions de tout un secteur constitue une autre évolution positive. Ceci pourrait ajouter une souplesse bienvenue qui permettrait aux agences de l'ONU de travailler ensemble de manière cohérente en partenariat avec les Gouvernements hôtes,

tout en limitant les doubles emplois inutiles dans l'établissement de rapports et d'autres activités.

Nous nous félicitons également de voir mettre davantage l'accent sur la transition d'après conflit. C'est un domaine où les fonds et programmes de l'ONU ont fourni une contribution utile à deux pays membres du Forum des îles du Pacifique, les Îles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ces réformes en cours sont importantes dans une Organisation de plus en plus présente sur le terrain, et nos délégations attendent avec intérêt les débats qui auront lieu l'année prochaine lors de l'examen triennal des politiques d'activités opérationnelles.

Dans le domaine du renforcement des droits de l'homme, nous nous félicitons que le rapport ait reconnu l'importance du rôle des institutions nationales de défense des droits de l'homme. Nous souhaiterions voir également un meilleur ciblage de l'aide technique à l'appui des organes créés par traité et des systèmes de procédures spéciales. Nous devons trouver des solutions concrètes aux problèmes que l'exigence de l'établissement de rapports aux organes créés par traité créent pour les petits États.

Monsieur le Président, le Forum des îles du Pacifique se félicite de votre propre initiative, récemment prise de fournir un cadre pour la revitalisation de l'Assemblée générale. Le Forum appuie pleinement les propositions qui rendront l'Assemblée générale plus efficace dans son fonctionnement, plus pertinente et plus centrée sur les problèmes auxquels elle fait face. Nous soulignerons que nous sommes à la recherche de changements non pas pour diminuer le rôle de l'Assemblée générale, mais pour améliorer sa pertinence. Nous reconnaissons qu'il y aura pour nous tous un équilibre à trouver entre les intérêts nationaux et les intérêts collectifs. Mais l'essence de l'ONU est d'agir pour le bien collectif et, pour obtenir une action collective efficace, il faut parfois nous élever au-dessus des intérêts nationaux.

Monsieur le Président, votre note informelle définit utilement les domaines possibles de réforme sous deux larges rubriques.

Vous avez mis en lumière un certain nombre de propositions spécifiques. Celles-ci et d'autres devront être développées et débattues. Nous comptons que ce processus sera transparent et inclusif et nous nous félicitons de votre intention de nommer des facilitateurs. Une place importante devra être accordée

aux débats se déroulant au sein des commissions grâce à l'adoption d'une approche partant de la base et à partir du sommet.

A bien des égards, ce sont les séances plénières de l'Assemblée générale qui méritent la plus grande attention. Si les débats sont médiocrement suivis et ont très peu d'impact, nous devons nous en demander la raison. Nous devons réfléchir davantage sur le rôle que nous voulons donner à l'Assemblée générale. Pour le Forum des îles du Pacifique, c'est en plénière que les principales questions d'actualité doivent être abordées afin de renforcer l'autorité de l'Assemblée générale. L'Assemblée devrait fournir l'orientation stratégique sur laquelle reposerait le reste du système des Nations Unies.

Nous appuyons pleinement le concept fondamental du débat général. C'est une fois l'an qu'un grand nombre de chefs de gouvernement et de ministres engagent des discussions avec l'Organisation des Nations Unies et entre eux. Les déclarations officielles énonçant les positions et priorités nationales sont importantes, mais qui plus est, nous estimons que, dans la mesure du possible, les séances plénières devraient donner lieu à un échange de vue nettement plus interactif sur les questions prioritaires. Le terme « débat » ne devrait pas être un euphémisme. Il y aura, bien sûr, des divergences entre les États Membres sur le degré de priorité à accorder aux questions spécifiques. Cela ne devrait pas nous surprendre, mais nous pouvons probablement nous entendre sur nombre des priorités méritant d'être débattues et trouver des moyens novateurs pour gérer la situation quand nous ne pouvons momentanément pas nous mettre d'accord. Nous appuyons également les débats thématiques s'ils peuvent servir à encourager un débat de fond dont l'issue renforcerait le rôle de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, vous avez à juste titre évoqué la possibilité de rationaliser les points déjà inscrits à l'ordre du jour. À titre d'exemple, nous sommes d'avis que notre examen de la réforme s'est en quelque sorte fractionné et qu'un débat interactif commun sur tous les aspects de la réforme de l'ONU pourrait s'avérer utile. Il pourrait porter sur l'ensemble des vues exprimées sur les réformes qu'ils souhaitent poursuivre, dont les détails seraient débattus dans un cadre plus informel.

Par ailleurs, nous nous demandons si cette Assemblée devrait aborder de grandes questions

d'actualité dont, pourtant, elle ne débat pas à l'heure actuelle. Par exemple, le maintien de la paix figure parmi les plus importantes activités de l'ONU et connaît un grand retentissement. L'Assemblée générale ne devrait-elle pas à son plus haut niveau débattre des questions liées au maintien de la paix? Nous envisagerions la tenue de tels débats dans le cadre de l'examen d'un processus plus large d'intervention de l'ONU, depuis la prévention des conflits en passant par le maintien de la paix jusqu'au rôle de l'ONU dans les situations après les conflits. Ces questions comprennent des aspects politiques et également liés au développement et à la sécurité. Elles jettent un pont entre les débats des diverses commissions. Au regard de la Charte, elles sont des préoccupations légitimes de l'Assemblée générale.

La façon dont nous abordons les questions est tout aussi importante que les questions elles-mêmes. Si les séances plénières ne sont plus qu'un lieu officiel de rencontre où sont prononcées les déclarations nationales, alors s'agissant de promouvoir la volonté collective de l'ONU, nous ne serons pas à même de renforcer sa pertinence pour le monde extérieur.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*): Je commencerai par remercier la Vice-Secrétaire générale d'avoir présenté en personne les rapports du Secrétaire général sur la réforme de l'Organisation des Nations unies. L'attachement et la détermination de la Vice-Secrétaire générale à réformer l'ONU sont réellement bienvenus.

Je voudrais également vous rendre un hommage particulier, Monsieur le Président, pour les efforts que vous avez investis la revitalisation et à l'amélioration les méthodes de travail de l'Assemblée générale. Les États Membres semblent être résolus à examiner de plus près les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'Assemblée générale, et de ses diverses commissions. Nous devons tirer avantage de cet élan dynamique et je vous assure, Monsieur le Président, que la Norvège se tient prête à vous appuyer au cours des semaines et des mois à venir.

Dans l'esprit de réforme qui prévaut, je limiterai mon intervention à quelques observations principales tandis que sera distribué le texte intégral de ma déclaration.

La déclaration liminaire du Secrétaire général devant l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session nous a tous incités à jeter un regard nouveau

sur la réforme de l'ONU. Nous partageons la vision commune de la solidarité mondiale et de sécurité collective exposée par le Secrétaire général. La Norvège appuie les réformes susceptibles d'aboutir à un Conseil de sécurité plus représentatif. Nous voudrions voir l'avènement d'une Assemblée générale plus efficace et compétente et disposant d'un ordre du jour mieux structuré et plus pertinent. Le Conseil économique et social devrait constituer une force véritable dans la coopération internationale pour le développement et être un partenaire authentique des institutions de Bretton Woods. Après des années de débats au sein de groupes de travail et d'autres instances, nous paraissions demeurer dans l'impasse. Nous nous félicitons par conséquent de la création d'un groupe de personnalités éminentes, chargé d'examiner ces questions et de recommander les moyens de renforcer l'ONU. Nous attendons avec intérêt leurs conclusions et leurs recommandations.

Toutefois, nous ne devons pas attendre les recommandations du groupe. Nous pouvons mettre en oeuvre certaines mesures dès la présente session de l'Assemblée générale. Cela m'amène aux propositions et recommandations du Secrétaire général, énoncées dans les rapports établis au titre de la résolution 57/300 de l'an dernier, ainsi qu'à vos propositions concrètes, Monsieur le Président. Celles-ci sont toutes des maillons importants de la réforme d'ensemble de l'ONU.

Je soulignerai quelques aspects des propositions du Secrétaire général et nos avis sur celles-ci. La Norvège se félicite de l'accent placé sur les droits de l'homme dans le rapport dont nous sommes saisis (A/58/351). Le travail réalisé par le Secrétaire général et le Haut Commissaire aux droits de l'homme s'agissant d'intégrer les droits de l'homme dans les activités des Nations Unies, en particulier dans les domaines tels que les affaires humanitaires, la prévention des conflits et le maintien de la paix, revêt la plus haute importance. C'est dans notre propre milieu que commence le respect authentique des droits de l'homme et leur protection commencent chez soi. Nous nous félicitons des efforts concertés actuellement déployés en vue de proposer des solutions intégrées et cohérentes aux États Membres qui souhaiteraient obtenir une assistance pour renforcer leurs mécanismes de protection des droits de l'homme. Le travail entrepris actuellement pour renforcer l'application des traités relatifs aux droits de l'homme et améliorer le

système de procédures spéciales est à la fois fort à propos et nécessaire.

Améliorer l'efficacité de l'aide au développement est un préalable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Améliorer la cohérence et la coordination des activités au niveau des pays et renforcer l'efficacité des programmes est, à cet égard, essentiel. Nous appuyons donc les propositions du Secrétaire général visant au renforcement du rôle, de l'autorité et des capacités des coordonnateurs résidents des Nations Unies en faisant d'eux les chefs des équipes de pays véritablement intégrées des Nations Unies. La Norvège est encouragée par les apports et les progrès du Groupe des Nations Unies pour le Développement en matière de coordination et dans le cadre de la programmation conjointe. Le renforcement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les nouveaux outils de programmation sont importants et constituent des moyens pratiques pour faire avancer ce processus.

L'attachement à la réforme de l'ONU constituera un facteur important dans notre évaluation des diverses institutions spécialisées et un préalable à la participation future et accrue de la Norvège. Dans le cadre de l'examen triennal d'ensemble de l'an prochain, nous aurons l'occasion d'évaluer si nous progressons aussi rapidement que nous l'aurions souhaité.

Le Secrétaire général a déjà pris des mesures et apporté des changements et des améliorations dans un certain nombre de domaines importants. Nous notons avec satisfaction que ces changements et réaffectations de ressources sont concentrés dans les domaines jugés prioritaires par nous tous. Ses mesures montrent clairement qu'une attention accrue est accordée aux questions de développement et notamment aux besoins spécifiques de l'Afrique. En outre, l'accent a été nouvellement placé sur l'adoption d'une stratégie de gestion des ressources humaines, à la fois améliorée et éclairée, et sur la poursuite des efforts visant à améliorer la gestion de l'Organisation dans son ensemble. Nous saluons ces changements.

Revoir la présentation du budget-programme est une première étape importante dans la mise en oeuvre des priorités de l'Organisation telles qu'elles sont définies dans la Déclaration du Millénaire et lors des récentes conférences mondiales.

Le Secrétaire général a proposé des améliorations supplémentaires dans le système de planification et d'établissement des budgets, y compris un plan à moyen terme plus court, lié au budget, ainsi qu'un examen intergouvernemental du budget en une seule étape. Le Gouvernement norvégien soutient ces changements.

Il y a d'autres aspects de la réforme envisagée par le Secrétaire général pour lesquels le consensus n'est pas aussi apparent. La Déclaration du Millénaire a promis de donner davantage de possibilités de contribuer à la réalisation des buts et programmes de l'Organisation au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et plus généralement à la société civile. Les différents organes du système des Nations Unies ont des règles et pratiques différentes. Il n'existe aucune procédure d'accréditation auprès de l'Assemblée générale.

Nous sommes particulièrement désireux de trouver des moyens de permettre aux acteurs de la société civile et aux organisations non gouvernementales des pays en développement de jouer plus facilement un rôle central dans les activités de l'ONU. Ceci facilitera également la mobilisation des gigantesques ressources de la société civile en faveur de la coopération au développement. Nous attendons donc avec impatience les prochaines recommandations du groupe de personnalités chargé par le Secrétaire général d'examiner les liens entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile.

Avant de terminer, j'aimerais en revenir à votre invitation, Monsieur le Président, à soumettre des propositions concrètes sur les méthodes de travail de l'Assemblée générale. J'aimerais toutefois rappeler à l'Assemblée qu'il y a en effet eu des améliorations dans nos méthodes de travail au cours des dernières années. Des points de l'ordre du jour et des débats ont été combinés avec succès, tout récemment il y a quelques jours avec notre examen de questions relatives à l'Afrique et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Peut-être devrions nous aussi viser des améliorations concrètes dans le domaine des résolutions. Les résolutions et décisions sont, après tout, les principaux produits de notre travail. Nous devrions chercher des moyens de les rendre plus opérationnelles et plus pertinentes. Nous n'avons pas besoin de résolutions qui prennent la forme de longs documents reprenant le même texte d'une année sur l'autre.

L'Assemblée générale devrait peut-être envisager des limites ou des directives concernant la longueur et la composition des résolutions, ainsi que le degré de répétitions qu'elles contiennent. Je pense que nous devrions nous inspirer des pratiques des fonds et programmes à cet égard. En ce qui concerne la longueur de notre ordre du jour, une illustration du problème est que les débats d'aujourd'hui couvrent quatre points de l'ordre du jour, dont deux auxquels ne correspond aucun contenu ni aucune exigence d'établir un compte-rendu. Pourquoi, dans ce cas, sont-ils encore à l'ordre du jour?

La Norvège est persuadée que, sous la direction du Secrétaire général, de la Vice-secrétaire générale et, plus directement, sous votre direction, Monsieur le Président, les États Membres se montreront à la hauteur des circonstances et nous prendrons des mesures décisives qui amélioreront l'efficacité de la plus importante de toutes les institutions multilatérales.

M. Baali (Algérie) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de parler au nom du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés sur la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Le principal message que le Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés souhaite adresser aujourd'hui est l'expression de notre vigoureux soutien à vos efforts continus en vue d'une véritable, d'une authentique revitalisation concrète de l'Assemblée générale, qui lui rende son rôle central en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, comme l'énonce le paragraphe 30 de la Déclaration du Millénaire.

Nous souhaitons aussi vous témoigner notre sincère reconnaissance, Monsieur le Président, pour le document officieux, préparé par vous et votre compétente équipe, ce document constitue à notre avis une excellente base de travail pour les débats d'aujourd'hui, ainsi que pour nos efforts futurs en vue de revitaliser l'Assemblée générale.

Nous vous sommes particulièrement reconnaissants d'avoir indiqué votre intention de jouer un rôle moteur dans les efforts menés pour faire avancer le processus de revitalisation. Dans ce contexte, je peux vous assurer de la pleine confiance du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés et de son appui pour votre entreprise.

Le Groupe de travail attache beaucoup d'importance à la revitalisation de l'Assemblée générale et à l'amélioration de son efficacité, et nous saisissons de cette occasion pour réaffirmer que nous sommes prêts à jouer un rôle actif dans cette importante démarche.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite des étapes que vous avez proposées, ainsi que de la plupart des mesures contenues dans le document officiel. Celles-ci correspondent à la position et à l'approche adoptée par le Groupe de travail sur la question de la revitalisation de l'Assemblée générale. Il est nécessaire d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent dans le processus de revitalisation de l'Assemblée générale, qui a commencé au début des années 1990, avant d'envisager de nouvelles mesures dans ce domaine.

Depuis 1993, l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions visant à rationaliser ses méthodes de travail et améliorer son efficacité. Parmi ces résolutions j'aimerais rappeler en particulier les résolutions 47/233 du 17 août 1993, 48/264 du 29 juillet 1994, 51/241 du 31 juillet 1997, 55/285 du 10 septembre 2001, 57/301 du 17 mars 2003 et de nombreuses autres dont la liste figure dans le document d'information générale que vous avez diffusé.

Les mesures exposées dans les résolutions que je viens de citer mettaient davantage l'accent sur la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et de ses méthodes de travail que sur les aspects de fond de la réforme de l'Assemblée générale.

Les mesures prises pour rationaliser l'ordre du jour (le regroupement et la biennialisation ou triennialisation de points) et les méthodes de travail de l'Assemblée et de ses grandes commissions ont contribué, dans une certaine mesure, à un meilleur fonctionnement de l'Assemblée. Toutefois, ces mesures ont eu un impact minime en ce qui concerne la réalisation du principal objectif indiqué au paragraphe 30 de la Déclaration du Millénaire.

Il est tout aussi important de suivre pleinement les directives pertinentes sur la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée réunie en plénière et des ordres du jour respectifs des grandes commissions, comme cela a été prévu à l'annexe 1 de la résolution 48/264 et dans le règlement intérieur de procédure de l'Assemblée générale.

Ces directives sont les suivantes. Premièrement, les points de l'ordre du jour qui concernent des questions dont la nature est étroitement liée pourraient être regroupés sous un seul intitulé ou être inclus en tant que points subsidiaires, à condition que les points ou points subsidiaires concernés ne risquent pas de se trouver noyés dans les autres. Deuxièmement, il pourrait être convenu de regrouper des points qui concernent des questions apparentées. Troisièmement, la biennialisation et la triennialisation de points de l'ordre du jour des grandes commissions pourraient être envisagées. Enfin, quatrièmement, la répartition générale actuelle des travaux entre les grandes commissions devrait être maintenue.

Le but de la démarche de revitalisation a été défini au paragraphe 1 de l'annexe à la résolution 55/285 :

Le processus visant à revitaliser l'Assemblée générale et à en améliorer l'efficacité est axé sur l'application des résolutions et décisions existantes de l'Assemblée ... L'amélioration des procédures et des méthodes de travail de l'Assemblée n'est qu'un premier pas sur la voie de changements qui porteront davantage sur le fond et déboucheront sur la revitalisation de l'Assemblée. L'objectif de ce processus continu est de permettre à l'Assemblée de jouer efficacement son rôle de principal organe représentatif de délibération et d'élaboration des politiques de l'Organisation des Nations Unies.

Comme vous l'avez indiqué dans votre document de travail, Monsieur le Président, il existe un certain nombre de mesures, contenues dans diverses résolutions, en particulier les résolutions 51/241 et 55/285, qui n'ont pas été mises en oeuvre. Nous apprécions les initiatives que vous avez prises jusqu'à présent pour donner effet à certaines de ces mesures et nous en attendons d'autres encore pour assurer la pleine mise en oeuvre de toutes les décisions prises, notamment celle contenue au paragraphe 12 de l'annexe de la résolution 51/241, relative à l'examen par l'Assemblée générale du rapport du Conseil de sécurité.

Au titre des efforts visant à résoudre le problème de la publication tardive des documents et son impact négatif sur les travaux de l'Assemblée, le Secrétaire général, dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), a proposé un certain nombre

de mesures de rationalisation des documents, tel que le fait de rassembler en un seul rapport les documents sur des sujets connexes, exiger que les rapports soient plus précis et assortis de recommandations claires et respecter la limite fixée au nombre de pages, soit 16. Ces mesures, et tout particulièrement celle concernant la consolidation des documents principalement ceux examinés par les Deuxième et Troisième Commissions, seront considérées dans le contexte du suivi de la résolution 57/300.

Toutes ces mesures, qui visent à rationaliser les procédures et les méthodes de travail de l'Assemblée générale, ont eu un effet positif sur le fonctionnement de cet organe. Toutefois, la revitalisation véritable de l'Assemblée générale ne sera possible qu'en prenant des mesures novatrices et audacieuses supplémentaires qui abordent le problème de la relative marginalisation de l'Assemblée et de ses liens avec les autres organes de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité.

Lors de sa dernière réunion, le groupe de travail des pays du Mouvement des pays non alignés a examiné les deux grands domaines signalés dans votre document de travail, Monsieur le Président, à savoir le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale et l'amélioration de ses méthodes de travail. Il a débattu de certaines des propositions concrètes qui y figurent. Cependant, par manque de temps, le groupe de travail n'a pas été en mesure d'examiner en détail l'ensemble des mesures spécifiques que vous avez proposées. Le Mouvement des pays non alignés va donc poursuivre son examen attentif des propositions formulées dans le document de travail, afin d'y réagir lors des consultations officielles que vous avez l'intention de convoquer à la mi-novembre de cette année.

À ce stade du processus de revitalisation de l'Assemblée, le Mouvement des pays non alignés voudrait faire part des réflexions suivantes.

Premièrement, le Mouvement des pays non alignés estime que le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale est une mesure concrète qui permettra d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée, que nous ne pouvons qu'appuyer. Un Bureau doté d'un nombre suffisant de collaborateurs offrira l'appui de fond nécessaire au Président pour qu'il puisse jouer son rôle de guide, assurera la continuité et la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence et viendra enrichir la teneur

des propositions venant du Bureau du Président. Le moment venu le Mouvement des pays non alignés élaborera et soumettra des propositions concrètes sur ce point.

Deuxièmement, le Mouvement des pays non alignés appuie les propositions visant à programmer l'examen des points à l'ordre du jour sur les 12 mois de session, au lieu de les concentrer sur la période allant de septembre à décembre, comme c'est le cas actuellement. Regrouper les points à l'ordre du jour de l'Assemblée selon leur importance et leur urgence permettrait de mettre à profit l'ensemble des 12 mois de l'année. Cela réduirait en outre le fardeau qui pèse sur les délégations de petite et de moyenne taille, leur permettant de participer plus efficacement au processus de négociation et au très grand nombre de réunions, plus de 6 000, qui ont lieu chaque année au Siège à New York.

Troisièmement, le Mouvement des pays non alignés considère que les États Membres doivent jouer un rôle important dans la mise en oeuvre des résolutions, en particulier les États qui se portent coauteurs et qui, à ce titre, pourraient assumer davantage de responsabilité dans l'application des décisions. Par ailleurs, certaines résolutions n'ont pu être mises en oeuvre du fait du manque de ressources et il est essentiel, à ce titre, que les ressources adéquates soient prévues pour garantir leur application.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de la proposition du Secrétaire général de constituer un groupe de haut niveau sur la réforme des organes principaux de l'Organisation et l'examen de leur efficacité, de leur cohérence et du partage de leurs rôles et responsabilités. Les personnalités éminentes qui composeront ce groupe devront répondre aux importantes exigences d'intégrité, de compétence et de neutralité et connaître parfaitement toutes les subtilités du fonctionnement de l'Organisation.

M. Acosta Bonilla (Honduras), Vice-Président, assure la présidence.

Par ailleurs, nous pensons que le groupe de haut niveau devrait tenir compte de ce qui a déjà été accompli lors des différents processus de réforme institutionnelle. Le Mouvement estime que le présent exercice de revitalisation, de même que tout exercice de réforme du Conseil de sécurité que nous puissions entreprendre, devrait, à un moment donné, rejoindre le nouveau processus lancé par le Secrétaire général.

Voilà les quelques idées que nous voulions partager à ce stade. Le groupe de travail du Mouvement des pays non alignés continue d'examiner et de préparer d'autres propositions. J'ai l'intention dans les semaines à venir de soumettre au Président et à l'ensemble des États Membres un certain nombre de propositions concrètes, qui, nous l'espérons, permettront de renforcer l'efficacité du travail de l'Assemblée générale et de réaffirmer son rôle politique d'organe représentatif de délibération et de prise de décisions de l'ONU. À cette fin, nous entendons également coopérer pleinement avec le Président et avoir des échanges avec l'ensemble des groupes et des délégations.

M. Benouna (Maroc) : Je voudrais m'exprimer au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je suis heureux de prendre la parole à la suite de mon frère algérien, l'Ambassadeur Baali, puisque nous comptons aussi coordonner nos efforts avec la présidence malaisienne du Mouvement des pays non alignés dans le cadre de cette tâche importante que nous entreprenons pour la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais saisir cette occasion pour transmettre au Secrétaire général les félicitations les plus sincères du Groupe des 77 pour tous les efforts qu'il déploie pour faire avancer son programme pour le changement, qui vise à recentrer les activités de l'ONU sur les priorités que nous, États Membres, avons fixées dans la Déclaration du Millénaire et lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies tenues ces dernières années.

La réforme est un processus. Ce processus nécessite une stratégie et des priorités de manière à faire face à tous les défis, qui sont, en réalité, les défis de la mondialisation. Ces défis pour nous, Groupe des 77, sont d'abord l'élimination de la pauvreté, mais aussi le maintien de la paix et de la sécurité internationales, car les deux vont de pair et qu'il n'y a pas de maintien de la paix *stricto sensu* sans sécurité économique.

Mais ceci concerne aussi toutes les menaces qui pèsent sur la paix, et que l'on appelle les nouvelles menaces, et notamment la lutte contre le terrorisme international.

Notre objectif est de servir au mieux l'humanité, d'améliorer la situation matérielle de millions de personnes qui souffrent des affres de la pauvreté, de

maladies et de tous les autres fléaux dévastateurs. Tel est le principe de notre action collective qui doit nous guider lorsque nous parlons de réforme. Ce principe doit être appliqué dans le respect des valeurs fondamentales qui ont présidé à la naissance de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes convaincus qu'une réforme des institutions multilatérales s'avère plus que jamais nécessaire pour que ces institutions puissent s'adapter dans les meilleures conditions aux nouveaux problèmes et aux nouvelles situations qu'affronte le monde. Cette réflexion commune doit être accompagnée d'un effort soutenu et d'une volonté réelle de renforcer l'action collective et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

La réforme, donc, n'est pas une fin en soi. Elle a pour objectif premier de renforcer la coopération internationale et d'assurer l'exécution des engagements pris lors des conférences et réunions au sommet de l'ONU en vue de permettre aux pays en développement, aux pays les plus démunis et aux pays les moins avancés de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et ce pour le bien-être économique et social de nos peuples.

Le renforcement de notre Organisation appelle un remodelage de l'architecture des organes intergouvernementaux, de leurs programmes et méthodes de travail, et principalement de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est évident que les conditions qui ont présidé à un accord sur sa composition et son fonctionnement ont profondément changé. Il convient donc que la question de la réforme du Conseil de sécurité soit inscrite à l'ordre du jour des rencontres de nos dirigeants pour que se dégagent les grandes lignes d'une réforme du Conseil, que nous pourrions peaufiner ensuite à New York de façon qu'elles cadrent avec une Charte rénovée.

La revitalisation de l'Assemblée générale est au coeur de cette réforme nécessaire de l'ONU. Elle ne peut se faire de manière disparate et doit s'inscrire dans une approche cohérente. Elle nécessite que tous les efforts soient canalisés vers les objectifs que nos chefs d'État et de gouvernement ont définis cette année dans le débat général de la présente session, de manière

à associer positivement l'expertise et la volonté politique. Tous les acteurs des relations internationales ont exprimé leur soutien à cette réforme, convaincus qu'une organisation plus performante et plus adaptée au monde de l'après guerre froide et dans l'intérêt de tous les membres de la famille des nations, quels que soient leur taille, leur croyance ou leur culture.

Le Groupe des 77 a été créé dans les années 60 afin d'oeuvrer collectivement en faveur de la démocratisation des relations internationales par l'élimination des graves disparités qui divisent les membres de la communauté internationale. C'est dire que renforcer l'efficacité de l'ONU a toujours fait partie de nos priorités. Ce renforcement devrait nous permettre de mieux agir pour réduire la pauvreté et éliminer les déficits sociaux les plus graves.

Depuis la Déclaration du Millénaire, nous n'avons épargné aucun effort pour que se tiennent les grandes conférences internationales sur le développement durable, le financement du développement ou le commerce international. Nous sommes parvenus, grâce aux efforts de tous, à faire adopter cette année la résolution 57/270 B sur l'application et le suivi intégrés des textes issus des grandes conférences afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

La résolution 57/270 B implique que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social puissent jouer un rôle dans le contrôle de l'application, dans son suivi et dans l'adoption des mesures d'ajustement nécessaires. Pour ce faire, le Conseil économique et social devrait être plus opérationnel dans la coordination des actions des institutions spécialisées des Nations Unies et dans le renforcement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods de manière à leur donner l'impulsion nécessaire.

La composition du Conseil économique et social, en relation avec l'accroissement de son efficacité, doit faire l'objet d'une analyse approfondie. Nous espérons que cette analyse se fera le plus vite possible. D'autre part, il est important que l'Assemblée générale puisse tenir une session permanente tout au long de l'année et réagir aux propositions émanant de l'environnement international, directement ou via le Conseil économique et social, de manière à établir les synthèses nécessaires et à réagir en temps opportun aux défis de la mondialisation. Dans le même esprit, il sera nécessaire de renforcer le rôle et la présence de la

présidence de l'Assemblée générale et de lui donner les moyens adéquats à cet effet.

L'Assemblée générale doit pouvoir créer des groupes thématiques chaque fois que des questions se posent au sujet desquelles elle doit prendre position. La composition de tels groupes, pourvu qu'elle soit non limitée, peut se faire dans le plein respect de la transparence. C'est d'ailleurs de cette façon que nous avons bien travaillé cette année au sein du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale chargé d'étudier l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

Le Groupe des 77 et la Chine appuieront toutes les initiatives visant à assurer une meilleure efficacité et une meilleure visibilité du travail de l'Assemblée générale. Nous pensons que l'Assemblée peut faire un meilleur usage de son pouvoir de décision en matière budgétaire, conféré par l'Article 17 de la Charte. Il faut donc poursuivre la réforme budgétaire et financière dans le sens annoncé par la résolution 57/300. Cela signifie que l'Assemblée générale doit se donner les moyens d'exercer des choix stratégiques et de décider des priorités au moment d'aborder l'exercice budgétaire. Cet exercice ne peut être purement technique et ne peut être le fait des seuls experts de la Cinquième Commission. À ce titre, la réflexion sur le devenir du Comité du programme et de la coordination doit avancer de manière à ce que les fonctions de ce Comité soient réellement remplies.

Comme je viens de le dire, il sera utile d'étendre le travail de l'Assemblée générale sur toute l'année civile de manière à ce que nous puissions nous concentrer sur les différentes activités et les rendre visibles autant que possible. Le travail de revitalisation et de réforme, maintenant amorcé, devra certainement se poursuivre l'an prochain sans attendre le rapport du Groupe de personnalités éminentes qui sera créé par le Secrétaire général.

Le Groupe des 77 et la Chine accordent une très grande importance à la préparation du rendez-vous au plus haut niveau qui est prévu en 2005 sur l'application et le suivi intégrés des objectifs du Millénaire, tel que prévu dans la résolution 57/270 B.

Nous espérons que ce sommet de 2005 permettra de remettre les questions de développement à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Pour ce faire, il convient de le préparer avec tout le professionnalisme

requis au cours de l'année prochaine. Probablement faudra-t-il penser à un comité préparatoire adéquat pour réussir le sommet de 2005 qui, pour nous, est une stimulation importante en tant que pays en développement.

Le Groupe des 77 et la Chine entendent apporter à la présidence toute la coopération pour parvenir à des résultats concrets le plus rapidement possible parce que nous pensons que c'est le meilleur moyen d'amorcer la dynamique tant souhaitée de la réforme.

M. Balarezo (Pérou) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole au nom des 19 États membres du Groupe de Rio : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, République dominicaine, Uruguay, Venezuela et mon pays, le Pérou.

Le Groupe de Rio tient à réaffirmer son plein appui et sa coopération aux efforts visant à revitaliser les activités de l'Assemblée générale. Il se félicite également du document important qui a été présenté et auquel nous souscrivons dans de nombreux domaines. Comme le Président de l'Assemblée générale, nous estimons qu'il s'agit d'une occasion unique pour renforcer le rôle de l'Assemblée générale et que nous ne devons pas la laisser passer, car ce genre d'occasions ne se présente pas souvent.

Nous espérons que les initiatives en matière de réforme seront à la fois audacieuses et cohérentes. Audacieuses, car il importe de ne pas faire abstraction des questions difficiles et cohérentes parce qu'il convient d'assurer la promotion du multilatéralisme au sein de l'Organisation, en affirmant en particulier la capacité de l'Assemblée générale de s'acquitter pleinement des fonctions qui lui ont été confiées par la Charte.

Récemment, lors du Sommet tenu à Cuzco en mai dernier, les chefs d'État et de gouvernement des pays du Groupe de Rio ont décidé de renforcer les capacités de leurs pays pour promouvoir le renforcement du système multilatéral sur la base du droit international et de la Charte des Nations Unies. Ils ont estimé que l'Assemblée générale jouait un rôle fondamental dans ce processus.

Le Groupe de Rio est fermement résolu à oeuvrer pour aider l'Assemblée à retrouver son rôle de chef de

file dans les activités de l'Organisation et à disposer d'une réelle capacité d'action comme l'ont reconnu tous les États Membres de l'Organisation dans la Déclaration du Millénaire.

Dans ce contexte, je voudrais présenter au nom du Groupe de Rio quelques suggestions sur la revitalisation de l'Assemblée générale à partir des deux groupes de réformes présentés par le Président.

Premièrement, s'agissant du renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale, la Charte des Nations Unies assigne des fonctions et des prérogatives importantes à l'Assemblée générale pour lui permettre de traiter de toutes les questions liées non seulement à la coopération pour le développement mais également au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En conséquence, le Groupe de Rio considère que l'Assemblée générale, organe le plus démocratique et représentatif, doit être à même de réagir de manière opportune et de débattre des questions les plus urgentes et les plus importantes pour la communauté internationale.

A cette fin, il est fondamental de renforcer le rôle du président de l'Assemblée générale en réalisant un travail d'appui coordonné, équilibré pour le Bureau de l'Assemblée générale. Cela signifie que les capacités d'initiative et d'action ne doivent pas être confiées à des individus mais relever d'une structure de travail officielle qui se fonde sur des normes claires.

Il est donc essentiel qu'un tel mécanisme de gestion bénéficie de l'appui financier et technique du Secrétariat de l'Organisation, en nommant notamment des fonctionnaires permanents dont le rôle particulièrement précieux serait d'assurer la liaison avec le Secrétariat et de conserver en mémoire les enseignements tirés des travaux des diverses sessions.

En outre, il convient de respecter la disposition de la résolution 51/241 demande au Bureau de l'Assemblée générale de préparer un document contenant les conclusions, les suggestions et les recommandations fondées sur son expérience pour simplifier et rationaliser les travaux du Bureau pour la session à venir.

Pour que l'Assemblée générale soit un organe pertinent, elle doit être en mesure de se fixer des priorités à un certain moment en y attachant l'attention qu'elles méritent. Cela ne signifie pas qu'il faut avoir un ordre du jour de première ou de deuxième classe

mais qu'il faut définir les intérêts de la communauté internationale à un moment donné pour obtenir des résultats concrets et opportuns.

Le Groupe de Rio appuie également la proposition qui a été faite, à savoir l'élaboration d'un plan d'action par le Département de l'information en vue d'une meilleure diffusion des résultats des travaux de l'Assemblée générale. Pour ce faire, il conviendra d'améliorer la qualité et la pertinence des recommandations et des conclusions adoptées.

Il est nécessaire de respecter les diverses résolutions de l'Assemblée générale demandant au président de l'Assemblée générale de procéder à une évaluation du débat des séances plénières consacrées au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation ainsi que sur le rapport du Conseil de sécurité. L'évaluation de ces débats doit également permettre de voir s'il est nécessaire que l'Assemblée procède à un examen plus approfondi de ces rapports, y compris à travers des consultations officielles. L'évaluation du Président devrait également contenir des propositions sur les méthodes permettant de faciliter un débat plus approfondi de ces questions comme cela est prévu dans les résolutions 48/264 et 51/241.

S'agissant du Groupe II des méthodes de travail de l'Assemblée générale, le Groupe de Rio estime qu'il faut continuer de simplifier l'ordre du jour en sélectionnant des questions prioritaires, ce qui pourrait être fait par le Président de l'Assemblée générale et le Bureau de l'Assemblée générale. Cela ne signifie pas qu'il faut obligatoirement éliminer les points actuellement à l'ordre du jour mais qu'il faut décider des points à examiner au cours d'une période spécifique.

Le Groupe de Rio estime qu'il est nécessaire d'élaborer un calendrier de séances plus cohérent et équilibré pour ne pas concentrer la majeure partie du travail des grandes commissions et de la plénière de l'Assemblée générale sur une seule période de trois mois.

Les nombreuses séances, groupes, présentations de rapports et négociations parallèles formels et informels empêchent de traiter des divers points à l'ordre du jour de manière efficace et soutenue. Le président nous a rappelé que pour renforcer le rôle de l'Assemblée générale, tous les pays doivent participer de manière adéquate à ses réunions. Cela est

pratiquement impossible étant donné la charge de travail actuelle. Cette situation est incompréhensible si l'on tient compte du fait que chaque Assemblée générale dure une année – le temps nécessaire pour examiner tous les points de l'ordre du jour de manière plus cohérente, approfondie et en bon ordre.

En outre, le Groupe de Rio estime que chaque Grande Commission doit mettre en route un processus de réforme pour optimiser ses méthodes de travail. Cette réforme devrait inclure une refonte de leurs ordres du jour, du nombre de leurs résolutions et de la répartition de leurs activités au cours de l'année.

La CARICOM estime qu'une composante tout aussi importante du processus de revitalisation est le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Le Président doit disposer des ressources nécessaires pour mener à bien le mandat qui lui a été confié par la Charte, ainsi que les mandats issus des délibérations de cet organe. Il doit également disposer des ressources nécessaires pour transmettre le message de l'Assemblée au-delà des limites de cette salle. La CARICOM est impatiente de travailler avec lui sur cette très importante question. Nous sommes prêts à examiner toute proposition constructive.

Cette conversation sur la réforme et la revitalisation dure depuis plus de 10 ans. Nous avons exprimé de toutes les manières possibles le fait que nous convenons de la nécessité d'une réforme, d'un changement. Mais l'énergie que nous déployons en vue de parvenir à un changement reste, dans le meilleur des cas, plutôt molle. Comme l'a dit M. P. J. Patterson, Premier Ministre de la Jamaïque, nous devons ressusciter les pouvoirs de l'Assemblée générale et affirmer son rôle d'organe principal de l'ONU. Agissons sans tarder.

M. Elnaggar (Égypte) (*parle en arabe*) :
Personne dans cette salle ne doute de la nécessité urgente de la réforme, comme l'ont bien montré les crises et les événements récents survenus dans le monde et le fait que la communauté internationale ne s'est pas acquittée de ses responsabilités avec efficacité pour garantir que les fondations de cette organisation internationale soient sauvegardées et que cette organisation puisse relever les nouveaux défis auxquels elle sera confrontée.

Il y a de nombreuses initiatives de réforme relatives, notamment, à la revitalisation de l'Assemblée générale, à la réforme et à l'élargissement du Conseil

de sécurité, au fonctionnement et au rôle du Conseil économique et social, au réexamen du rôle du Conseil de tutelle et au renforcement de l'ONU aux niveaux administratif et institutionnel, ainsi qu'au renforcement du poste de Secrétaire général et à une diminution des pressions qui pèsent sur lui et sur ses décisions.

A notre avis, la réforme dans ces divers domaines doit être un processus global et intégral. Notre communauté de vues doit se manifester par une plus grande efficacité de cette organisation internationale dans tous les domaines, par une participation plus large de tous les États Membres au processus de prise de décisions et par un élargissement et une fusion des questions inscrites à l'ordre du jour international. À ce titre, nous pensons que ce processus doit reposer sur des bases solides et qu'il faut éviter toute sélectivité dans la détermination des domaines qui doivent faire l'objet d'une réforme et dans la détermination du type de réforme. Il faudra donc travailler dans l'ouverture et la transparence face à la réalité de la situation internationale actuelle, sans faire montre d'un pessimisme injustifié ou d'ambitions exagérées ou infondées.

Dans ce contexte, je voudrais, au nom de la transparence, faire quelques remarques générales qui pourraient apporter leur contribution au but recherché, qui est celui de la réforme. Premièrement, nous devons tous convenir que la réforme institutionnelle de l'ONU est régie par un certain nombre de facteurs dont certains minent l'ampleur de l'initiative même de la réforme, ainsi que notre capacité de la mener à bien. La réforme à tous les niveaux est, en principe, un processus politique visant à renforcer l'autorité de l'Assemblée générale et à élargir la participation des États Membres à l'élaboration des objectifs de l'Organisation dans les domaines social, économique et politique partout dans le monde, ce qui est dans notre intérêt à tous.

Nous devons donc comprendre qu'une approche vis-à-vis de la réforme qui ne porte que sur la rationalisation de certaines procédures – bien que ceci soit important – ne nous permettra pas d'atteindre l'objectif que nous recherchons tous. C'est le point de départ. Nous voudrions indiquer clairement qu'il existe une différence énorme dans les positions de ceux qui veulent entreprendre une réforme de fond – nécessaire dans un grand nombre de domaines importants – et modifier la Charte, en ajoutant certains éléments ou en en omettant d'autres, et ceux qui pensent que le statu

quo devrait être maintenu et que le rôle de l'ONU devrait être uniquement humanitaire. Mais ce travail, tout important soit-il, ne saurait répondre aux aspirations des peuples ou aux exigences de l'ordre international actuel. L'ONU, par exemple, est encore bien loin d'assumer un rôle politique de chef de file dans des crises urgentes spécifiques ou dans l'ordre économique international que contrôle une élite très fermée.

C'est pourquoi je crois que nous devons examiner en profondeur la question des résolutions de l'Assemblée générale et de son autorité dans le cadre de la résolution « Union pour le maintien de la paix ». Cela serait très utile en ces temps difficiles, alors que les peuples ont perdu la foi dans l'Organisation.

Si le rôle du Conseil de sécurité – principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité, conformément à la Charte – a été affaibli, comme de nombreux événements survenus récemment permettent de le constater, et si son rôle se limite à réformer des politiques qu'il n'a ni établies ni décidées, il s'agirait alors de savoir si une augmentation du nombre des membres du Conseil suffirait à en accroître et à en renforcer l'efficacité. Si la réponse est affirmative, quelle serait alors l'ampleur de cet élargissement, et celui-ci reflèterait-il la réalité de la scène politique internationale de manière inclusive? Ou bien cet élargissement se ferait-il de manière sélective afin de ne refléter qu'une partie de cette réalité?

Deuxièmement, nous sommes saisis d'un grand nombre d'initiatives de réforme, dont certaines font parfois double emploi, d'où la nécessité de les rationaliser. Des débats sur cette même question se déroulent actuellement dans d'autres instances. Il existe également d'autres démarches qui tentent de rassembler des domaines de réforme isolés et distincts. Dans ce contexte, je voudrais prendre note des discussions qui se déroulent à l'Assemblée générale même sur la revitalisation et le renforcement de son rôle. L'Égypte appuie également l'initiative du Secrétaire général, énoncée dans sa déclaration du 23 septembre, visant à créer un groupe de haut niveau de personnalités éminentes chargé d'examiner cette question et d'autres. À cet égard, un rapport sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Ainsi, l'Assemblée générale examinera les résultats auxquels le groupe sera parvenu, lequel examinera cette question et la

possibilité de parvenir à un consensus sur certaines des propositions y afférentes.

Je voudrais dire que les débats sur la revitalisation du rôle de l'Assemblée générale et la rationalisation de ses travaux et ceux de ses grandes commissions ont lieu simultanément au sein de différentes commissions qui se penchent sur la même question, en l'absence d'orientation et de vision commune. Je voudrais par conséquent proposer que le Président de l'Assemblée générale joue un rôle de chef de file dans la préparation d'un programme d'action clair, assorti d'un calendrier précis concernant cette session et la prochaine, jusqu'à la soixantième session de l'Assemblée générale, afin de couvrir tous les débats. Cela nous permettrait ainsi d'utiliser le temps qui nous est imparti avec une plus grande efficacité, d'éviter les doubles emplois et de fixer des critères bien définis durant chaque session, y compris des objectifs précis et réalisables.

Nous notons également qu'il importe de mettre en place un mécanisme approprié pour coordonner les travaux du Groupe de personnalités éminentes et de la société civile ainsi que de l'Assemblée générale dans ce domaine. Ma délégation a déjà proposé que le Président de l'Assemblée générale joue un rôle vital de coordonnateur durant cette session.

Pour terminer, s'agissant d'encourager le rôle de l'ONU et le suivi de la résolution 57/300 de l'Assemblée, je voudrais dire qu'il existe une certaine ambiguïté entourant les propositions qui ont été soumises en vue d'élaborer tant le processus d'adoption du budget-programme de l'ONU que le rôle des cadres gouvernementaux multilatéraux au cours des différentes étapes de ce processus. Je voudrais souligner l'importance que l'Égypte, comme un grand nombre de pays en développement, accorde à la planification à moyen terme de notre Organisation. Nous pensons que sans planification à moyen terme, il sera difficile de déterminer nos priorités et d'évaluer les progrès réalisés. Je voudrais réaffirmer l'importance de cette question que nous devons envisager de manière globale en intégrant ses nombreuses phases, afin d'être à même d'en déterminer les faiblesses et de suggérer des remèdes.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays en cours d'adhésion – Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie,

la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, la Roumanie et la Turquie, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, l'Islande, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de la décision de tenir un débat commun aujourd'hui, réunissant différentes méthodes de travail sur la réforme de l'ONU. Grâce aux initiatives lancées par le Secrétaire général et d'autres, et grâce à l'engagement personnel du Président de l'Assemblée générale, nous sommes encouragés par cet élan qui soutiendra notre intérêt commun à renforcer l'ONU. Les premières réactions des États Membres ont été très favorables. Elles donnent une indication de leur détermination à aller de l'avant. Nous avons devant nous une voie commune, sur laquelle l'Union européenne veut s'engager avec d'autres.

L'Union européenne appuie le processus mis en marche par le Secrétaire général. Nous voulons un système des Nations Unies qui soit solide et efficace. Nous pensons que les institutions multilatérales doivent être actualisées et renforcées. Nous sommes prêts à contribuer activement à l'édification d'un ordre international fondé sur des institutions multilatérales efficaces, dans le cadre fondamental de la Charte des Nations Unies et de notre vision commune de l'ONU, telle qu'énoncée par nos chefs d'État dans la Déclaration du Millénaire. L'Union européenne appuie la mise en place du groupe de personnalités éminentes de haut niveau, et nous nous réjouissons de recevoir les recommandations du Secrétaire général en 2004, sur la base du travail du Groupe.

L'Union européenne croit en outre que la réforme doit porter sur les grandes politiques de l'ONU afin de les rendre plus efficaces face aux défis mondiaux nouveaux et variés. À cet égard, l'Union européenne et ses États membres continuent de s'employer à agir de manière plus cohérente et logique dans leur participation collective aux activités des organes principaux de l'ONU, afin d'assurer un plus grand respect des décisions multilatérales et une plus grande détermination à les exécuter. Tandis que les améliorations récentes des méthodes de travail du Conseil de sécurité doivent se poursuivre, on a besoin d'une réforme globale qui rende cet organe plus représentatif, plus efficace et plus démocratique.

S'agissant de la revitalisation de l'Assemblée générale, l'Union européenne voudrait exprimer sa gratitude à M. Hunte pour l'esprit d'initiative et la détermination dont il a fait preuve en dirigeant le processus de revitalisation. Nous approuvons son récent document officieux qui constitue une base excellente sur laquelle on pourra s'appuyer pour réaliser de tangibles progrès durant cette session de l'Assemblée générale. Nous partageons ses vues, tant sur le fond que sur la méthode, et la réaction favorable qu'elles ont reçue durant les premières consultations officieuses la semaine dernière sont pour nous un encouragement. Les propositions doivent maintenant être développées davantage afin que nous puissions prendre des décisions le plus rapidement possible. Nous devons être ambitieux et nous attacher en même temps à des questions qui se prêtent à la réalisation de progrès.

Nous souscrivons à la proposition du Président de tenir des consultations officieuses regroupant les questions sous deux rubriques : premièrement renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale y compris le rétablissement de son rôle essentiel dans le débat international et les prises de décision, et deuxièmement l'amélioration des méthodes de travail. Nous sommes prêts dans ce cadre à travailler avec le Président pour aboutir à des décisions concrètes qui seront adoptées dès cette session de l'Assemblée générale.

Le renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale relève en premier lieu d'une volonté politique. Notre responsabilité partagée consiste à créer des conditions permettant à l'Assemblée de jouer son rôle énoncé dans la Charte. L'Assemblée générale doit améliorer ses méthodes de travail. L'amélioration de ces dernières ne doit cependant pas constituer une fin en soi, mais soutenir les efforts visant à renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale, comme susmentionné. Nous voudrions souligner les priorités suivantes.

Premièrement, nous devons renforcer le rôle du Président et de son Bureau. Nous accueillerions favorablement par exemple un détachement temporaire de personnel supplémentaire du Secrétariat au Bureau du Président. Nous voudrions également suggérer l'exploration de la possibilité de proroger le mandat du Président ou d'introduire un système de troïka qui permettrait de tirer parti de l'expérience et d'assurer une continuité.

Deuxièmement, nous devons renforcer le rôle du Bureau. Nous nous félicitons des mesures que le Président a déjà prises. Nous pourrions envisager un bureau de fonction appuyant le Président. Un des rôles spécifiques supplémentaires du Bureau serait de faire des recommandations en vue de rationaliser les exigences des rapports.

Troisièmement, nous devons essayer avec les grandes commissions de renforcer leur fonctionnement et d'encourager chacune d'entre elles à trouver des façons efficaces d'organiser leurs travaux. Bien sûr, ces propositions doivent aller dans le sens d'une revitalisation plus générale de l'Assemblée.

Quatrièmement, nous devons développer une interaction constructive entre les bureaux des grandes commissions, par exemple grâce à des réunions conjointes destinées à identifier les zones possibles de chevauchement et les programmes de travail respectifs. Nous pourrions également envisager l'élection des bureaux plus tôt dans l'année, comme c'est actuellement le cas du Président de l'Assemblée, pour faciliter la continuité et la planification.

Cinquièmement, nous devons communiquer plus efficacement les décisions de l'Assemblée aux gouvernements et aux institutions et diffuser l'information au grand public.

Sixièmement, nous devons examiner une façon d'obtenir une meilleure application des résolutions antérieures de l'Assemblée générale pour réaliser un travail rentable.

Septièmement, nous devons établir un lien plus étroit entre le programme de travail de l'Assemblée et les défis du monde extérieur. Les débats en séance plénière et dans les grandes commissions devraient se concentrer sur un nombre limité de questions clés d'intérêt commun. La Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement devraient fournir le cadre général à cet égard. D'éminentes personnalités extérieures pourraient être invitées à donner leurs points de vue sur ces questions. Le débat général pourrait créer les conditions requises en s'attachant à des thèmes clés dont conviendraient les États Membres à l'avance – de préférence sur la base des priorités indiquées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation.

L'Union européenne estime également que certaines questions ne requièrent pas de débat annuel.

Les examiner tous les deux ou trois ans permettraient des débats plus approfondis sur de nouvelles questions d'actualité. Nous suggérons que sous la direction du Président, des idées spécifiques à ce propos soient mises au point. Les débats devraient être plus interactifs, par exemple avec le recours à d'autres modes possibles, tels qu'un nombre accru de dialogues et de groupes de haut niveau.

L'Assemblée générale devrait s'orienter davantage vers l'action. Les résolutions et les décisions devraient être plus concises et moins répétitives et s'attacher à la mise en oeuvre dans des délais donnés. En outre, leur mise en oeuvre par les États Membres, le Secrétariat et d'autres parties du Système des Nations Unies devrait être supervisée plus vigoureusement. L'Union européenne appuie la suggestion selon laquelle les États Membres qui proposent un projet de résolution deviennent les « interlocuteurs » en ce qui concerne son suivi. Mon collègue algérien, au nom du Mouvement des non-alignés, a abordé cette question, comme l'ont fait d'autres avec lesquels nous sommes en plein accord.

Dans le même esprit, nous soutenons les efforts menés afin de renforcer le Conseil économique et social pour qu'il puisse jouer son rôle de mécanisme central de coordination au niveau du système. Beaucoup a déjà été fait, par exemple pour en améliorer les méthodes de travail.

La priorité devrait aller à la mise en oeuvre de la résolution 57/270 B, en particulier dans les domaines suivants : premièrement, élaborer un programme de travail basé sur les thèmes intersectoriels pour le suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, à la lumière des Objectifs du Millénaire pour le développement; deuxièmement, examiner les méthodes de travail des commissions techniques avant 2005, pour mieux suivre la mise en oeuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, tout en reconnaissant qu'il n'est pas nécessaire d'adopter une démarche uniforme pour toutes les commissions techniques; troisièmement renforcer l'interaction avec ses organismes subsidiaires; quatrièmement, revoir le rôle de la réunion de printemps annuelle et son interaction dans le cadre du dialogue semestriel de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

L'UE se félicite de l'initiative du Président du Conseil économique et social visant à stimuler la réflexion sur le fonctionnement du Conseil. Le Président et le Bureau doivent jouer un rôle de direction indispensable pour faire progresser ces idées.

Nous espérons que le débat traitera de problèmes plus larges, tels que la façon dont les travaux du Conseil économique et social s'inscrivent dans le cadre de ceux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions en matière économique et sociale; et, deuxièmement, l'interaction du Conseil avec le Conseil de sécurité en ce qui concerne, par exemple, les questions d'après conflit.

Passant à la mise en oeuvre des propositions du Secrétaire général sur le renforcement de l'ONU, l'UE soutient pleinement la résolution 57/300 de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de l'analyse du Secrétaire général et une approche à étape unique relative aux décisions budgétaires et de programmation visant à simplifier la documentation budgétaire et réduire la complexité des procédures budgétaires.

Nous avons clairement indiqué que l'Union européenne estime que la structure de base du processus de prise de décisions de l'Assemblée générale est bien fondée. Le processus de prise de décisions doit continuer d'être transparent et représentatif pour tous les Membres, permettant l'examen de toutes des questions budgétaires et les questions ayant trait aux programmes. Dans ce cadre, nous devrions être disposés à évaluer honnêtement la façon dont les structures existantes opèrent pour garantir le fonctionnement efficace du Comité du programme et de la coordination (CPC), du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et de la Cinquième Commission. Le rôle de supervision et d'évaluation du CPC devrait être renforcé parallèlement à une contribution plus efficace aux questions de programmation.

On se pose de sérieuses questions quant à l'utilité du plan à moyen terme et de l'esquisse budgétaire. Il existe un certain nombre de moyens de parvenir cet automne à des résultats acceptables à tous, que l'on associe le plan à moyen terme au budget des programmes, comme certains l'ont suggéré, ou que l'on harmonise le plan de manière plus efficace avec un plan budgétaire actualisé dans le cadre d'une stratégie à deux volets. L'une et l'autre solutions

permettraient d'aligner la programmation et la fixation des priorités sur les incidences en matière de ressources, ce qui devrait être l'un des objectifs essentiels du processus de réforme.

Comment faire avancer le processus? Renforcer, améliorer et réformer l'ONU, en tant qu'unique Organisation universelle, est nécessaire et urgent. Nous pensons que pour assurer la continuité de ce processus, il faudrait procéder périodiquement à des examens d'ensemble sur les progrès actuellement réalisés dans l'élaboration de la réforme.

L'Union européenne est disposée à oeuvrer à des améliorations plus concrètes dans l'efficacité des organismes des Nations Unies, de leurs politiques et

processus. Nous sommes disposés à coopérer avec l'ensemble des Membres de l'ONU, à consulter d'autres groupes et États Membres dans le but d'obtenir des résultats concrets dès la session actuelle de l'Assemblée générale.

Ne remettons pas à demain ce que nous pouvons faire le jour même. L'élan du moment ne durera pas éternellement. L'année 2005 sera le moment cardinal où examiner de nombreux processus de l'ONU. Nous sommes favorables à un examen approfondi en 2005 des principales conférences des Nations Unies dans le cadre primordial de la Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

La séance est levée à 13 h 20.